



## **Le Conseil Municipal se réunira** **En séance publique**

**LUNDI 8 JUILLET 2024 A 18H15**  
**À l'Hôtel de ville – Salle du Conseil Municipal**

L'ordre du jour sera le suivant :

Présentation du projet de centrale photovoltaïque sur l'ancienne déchetterie de saint Jean,  
Présentation du projet photovoltaïque de l'entreprise COEXO.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2024
- Informations :
  - Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal (articles L. 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales), Néant.
- 1 - Location de la licence IV appartenant à la commune,
- 2 – Approbation de la convention de fonds de concours avec la Communauté de communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise pour la création du Pôle Touristique, Economique et Culturel,
- 3 – Convention de mise à disposition des locaux du Pôle Touristique Economique et Culturel à l'association Fermat science,
- 4 - Convention de mise à disposition des locaux du Pôle Touristique Economique et Culturel à l'association socio culturelle,
- 5 - Convention de mise à disposition des locaux du Pôle Touristique Economique et Culturel à l'association vis ta Lomagne,
- 6 – Convention de mise à disposition des locaux du Pôle Touristique Economique et Culturel à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise,
- 7 – Création d'un comité de jumelage,
- 8 – Création d'un jumelage et approbation de la charte de jumelage avec la ville de Vayres en Gironde,
- 9 – Rapport annuel 2023 du délégataire de la gestion du service public de l'assainissement,
- 10 – Enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général et de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau du programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques et humides sur les bassins versants de la Tessonne, du Lambon, de la Nadesse et du Marguestaud 2024-2028 - Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL),
- 11 – Contrat entre l'éco-organisme ALCOME et la commune,
- 12 – Actualisation des tarifs des droits de place,
- 13- Rapport annuel 2023 du titulaire de la concession de service public pour l'exploitation et le développement du village de loisirs Le Lomagnol,
- 14 – Demande de versement du fonds de concours à la CCLTG - Plan de financement définitif pour les travaux de création du Pôle Touristique Economique et Culturel,
- Questions orales.

Comptant sur votre présence et dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**LE MAIRE,**  
**Jean-Luc DEPRINCE**

**Affiché le : LUNDI 01 JUILLET 2024**

**MAIRIE - 13 place Gambetta – 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE**  
**05.63.02.32.52 – [www.beaumontdelomagne.fr](http://www.beaumontdelomagne.fr)**

